

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 493

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 50, substituer à l'année :

« 2022 »

l'année :

« 2084 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons repousser l'entrée en vigueur du "passe vaccinal" à une date plus en phase avec l'esprit de ce projet de loi.

Emmanuel Macron nous mène droit au mur. Lui, son Gouvernement et sa majorité, ont instauré une société du contrôle permanent au fil des différentes lois de ce quinquennat. Les lois "séparatisme", "pour une sécurité globale préservant les libertés", "terrorisme et renseignement", ou encore "responsabilité pénale et sécurité intérieure" votées cette année, couplées à l'ensemble des lois liées à la crise sanitaire, nous conduisent vers un cauchemar orwellien. Dès mai 2022, nous abrogerons l'ensemble de ces textes symboles du libéralisme autoritaire macroniste pour restaurer tous les droits fondamentaux bafoués ces cinq dernières années.